

Bonjour chers concitoyens,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir un deuxième compte-rendu d'une assemblée régulière du conseil municipal. Nous supposons que vous avez une liste de contacts résidant à Saint-Marc-sur-Richelieu. Pourriez-vous prendre quelques minutes pour leur faire parvenir le présent message de votre association qui est aussi la leur ? Ce serait une bonne façon de leur faire connaître ce qui se passe aux réunions du conseil municipal et, surtout, un volet de l'action de votre association de citoyens. Par la même occasion, vous pourriez leur suggérer d'adhérer explicitement à l'Association des Saint-Marcois en en faisant la demande à l'adresse « **associtsmr@gmail.com** ». Merci de votre collaboration. Plus nous serons de membres inscrits, plus notre voix sera entendue. Autrement, nous sommes isolés dans notre coin avec nos bonnes idées et commentaires.

Compte rendu citoyen de l'assemblée du conseil municipal du 4 mai 2017

1. Après les adoptions usuelles (ordre du jour, procès verbal, comptes mensuels), les conseillers présentent à tour de rôle leur rapport d'activités du mois :
 - Le CCE (Comité consultatif en environnement) participera au "24 heures de science" (les 12 et 13 mai) en étudiant le thème des chauve-souris et en animant un atelier de fabrication de nichoirs à chauve-souris. Il se joindra à l'échange de vivaces du 13 mai pour distribuer des plants d'arbres aux contribuables qui en désirent.
 - Le CCE participera à la Fête de l'eau (4 juin 2017).
 - Une plainte relative à la circulation de véhicules lourds sur la rue Richelieu sera acheminée à la Sureté du Québec.
 - Le conseiller à la sécurité publique fait état d'une pétition déposée à la municipalité par les résidents de la rue Charron pour demander le retrait d'un dos d'âne qui semble inutile sur cette rue. Un résident local vient par la suite étayer cette demande.
 - Le Comité consultatif des loisirs (CCL) annonce la tenue du "Défi saint-marcois" pour le samedi 6 mai.
 - Le CCL mentionne sa participation à une rencontre du regroupement des Marchés de Noël lors de laquelle il a été constaté que tous vivent sensiblement la même problématique.
 - La responsable du Comité de concertation et d'implantation/tourisme (CCI/tourisme) annonce la tenue, le dimanche 7 mai, du brunch annuel de la Fondation de l'instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu, événement que le CCI contribuera à animer en y ajoutant des prestations musicales à l'occasion du 225^e anniversaire de la municipalité. Elle annonce en plus la tenue de l'activité d'échange de vivaces, le samedi 13 mai ainsi que l'organisation d'un méchoui (au coût de 15\$) lors de la Fête Nationale, le 23 juin également dans le cadre des fêtes du 225^e anniversaire.
- 2- Sur une recommandation du Comité consultatif en urbanisme (CCU), le conseil procède à

l'adoption d'un projet conforme au Plan d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité.

- 3- Des conseillers déposent des avis de motion destinés à modifier les règlements d'urbanisme et de zonage municipaux pour les rendre conformes à la réglementation de la MRC de la Vallée-du-Richelieu et enfin autoriser la transformation du SPA Givenchy en une quinzaine d'unités de condominiums. Une assemblée publique de consultation aura lieu à ce sujet le mercredi 24 mai à 20h à la salle municipale.
- 4- Un avis de motion est déposé pour limiter à 200\$ la taxe sur les mutations immobilières (taxe de Bienvenue) dans certains cas bien définis (transfert entre conjoints, successions, etc.).
- 5- L'entretien des espaces verts de la municipalité sera exécuté par l'entreprise "Gemme la Pelouse" pour les années 2017 et 2018 au coût de 2500\$ plus taxes.
- 6- Durant l'été la bibliothèque sera fermée les jeudis après-midi durant l'été.
- 7- La municipalité conclut avec la ville de Beloeil une entente pour assurer l'assistance au Service d'incendie à partir de la rue de l'Anse jusqu'au coeur du village et avec la municipalité de Saint-Amable pour la couverture des rangs des Soixante, Quatorze et Saint-Joseph.
- 8- Lors de la période de questions, votre représentant demande au Maire des précisions sur la "Politique du bulletin municipal"¹, sur les critères d'acceptation ou de rejet des articles présentés (article 4.2) ainsi que sur la signification de la "gestion démocratique" (article 2.1) du journal mais n'en obtient pas de réponse précise. Des conseillers interviennent cependant pour justifier pour d'autres motifs non prévus par la politique la censure imposée en mai à la publication dans le Saint-Marc...Quoi ? d'un compte-rendu citoyen de l'assemblée du mois d'avril.²

L'Association des Saint-Marcois par Michel Pichet

Marc Bouisset, Chantale Gamache, Diane Larivière, Lucie Marchessault, Michel Pichet, Lucie Sauvé.

¹ <http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2015/04/Politique-du-bulletin.pdf>

² On peut toujours consulter les procès-verbaux des assemblées du conseil municipal à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/journal-municipal/>.